

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Lundi 7 décembre 2015, à 11 h,
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

OBJET : *Étude publique des prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal – Adoption des recommandations.*

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- Mme Anie Samson, présidente
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. Alex Norris, vice-président
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- M. William Steinberg, vice-président
Ville de Hampstead
- Mme Marie-Eve Brunet
Arrondissement de Verdun
- M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval

ABSENTE :

- Mme Monica Ricourt
Arrondissement de Montréal-Nord

COLLABORATEURS :

- Du SPVM : M. Claude Bussièrès et Mme Manon Landry;
- Du SIM : M. Richard Liebmann;
- Du Service du greffe : Me Emmanuel Tani-Moore et Mme Jule Demers;
- M. Gabriel Retta, responsable du soutien aux élus;
- Mme Sylvie Triars, interprète de M. Steinberg.

ASSISTANCE : 6 personnes

1. Ouverture de la séance

À 11 h 05, la présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Richard Celzi, appuyée par M. Gilles Déziel, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations

La présidente, Mme Anie Samson, invite la secrétaire recherchiste à faire lecture des recommandations proposées par la commission.

À l'issue du processus d'étude publique des prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que

les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) :

« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a mis fin au Fonds de financement des services policiers;

ATTENDU que les sommes provenant de ce Fonds, transférées au gouvernement du Québec, ont permis à Montréal la création du groupe Éclipse;

ATTENDU que le groupe Éclipse a constitué un acteur essentiel dans la lutte au crime organisé, aux gangs de rue et à la criminalité émergente;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

D'INTENSIFIER les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral afin que ces derniers reconnaissent la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

Sur une proposition de M. Richard Celzi, appuyée par M. Edgar Rouleau, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-2

Considérant les coûts associés, entre autres, à la gestion de la circulation aux abords des chantiers de construction et réfection des infrastructures;

La commission recommande :

D'INTENSIFIER l'étude des différentes possibilités d'encadrer les pratiques de circulation routière telles que l'installation de feux de circulation intelligents et le recours à des employés civils.

Le vice-président, M. Alex Norris, dit appuyer la démarche du directeur du SPVM à l'effet de négocier avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Sur une proposition du vice-président, M. Alex Norris, appuyée par M. Gilles Déziel, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-3

Considérant les prévisions budgétaires nettes 2016 du SPVM s'élevant à 632 795 400\$ soit 680 442 700\$ de dépenses et 47 647 300\$ de revenus;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total net de 617 198 500 \$ soit 664 845 800\$ de dépenses et 47 647 300\$ de revenus.

Sur une proposition de M. Edgar Rouleau, appuyée par Mme Marie-Eve Brunet, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-4

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération:

- 3 993 années-personnes policiers réguliers permanents (4 348 postes autorisés¹);
- 248 années-personnes policiers auxiliaires permanents (maximum de 300);
- 51 années-personnes cadets (maximum de 200);
- 737 années-personnes cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 185 années-personnes relevant de la compétence municipale);
- 54 années-personnes cols bleus (excluant 2 années-personnes relevant de la compétence municipale);
- 229 années-personnes brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 519 traverses autorisées.

Sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par M. Richard Celzi, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-5

ATTENDU qu'en 2014, le SIM a répondu à 80 829 appels de premiers répondants ce qui représente 64,1 % de tous les appels auxquels le service a répondu;

ATTENDU que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal versera en 2016 à la Ville de Montréal une subvention de 8 528 400 \$ pour le service de premiers répondants;

ATTENDU qu'il en coûte plus de 14 M \$ à la Ville de Montréal pour offrir ce service;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse à sa juste valeur l'apport du service de premiers répondants et lui accorde une compensation financière adéquate.

Sur une proposition de Mme Marie-Eve Brunet, appuyée par M. Edgar Rouleau, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-6

¹ Le nombre d'années-personne diffère du nombre de postes autorisés.

ATTENDU le grand nombre d'appels de premiers répondants auxquels le SIM doit répondre;

ATTENDU la complémentarité du service de premiers répondants avec la prestation de services d'Urgences-Santé;

ATTENDU que le SIM a déployé le service de premiers répondants en 2007;

ATTENDU la création du comité d'optimisation de l'offre de services en matière de premiers répondants regroupant les partenaires ainsi que les intervenants concernés et visant, entre autres, à définir les meilleures pratiques en Amérique du Nord;

ATTENDU le contrat accordé au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) visant à réaliser une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au sein du SIM ainsi qu'à recueillir des données objectives relativement à cette activité;

La commission recommande :

DE PRÉSENTER à la Commission de la sécurité publique les résultats des travaux du comité d'optimisation et l'étude réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par le vice-président, M. Alex Norris, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

R-7

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2016 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant la Direction de la sécurité civile et de la résilience, pour un budget total net de 338 726 800 \$, soit 350 992 600 \$ de dépenses et 12 265 800 \$ de revenus.

Sur une proposition de M. Richard Celzi, appuyée par M. Edgar Rouleau, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

La présidente, Mme Anie Samson, invite ensuite le vice-président, M. Alex Norris, à faire lecture du rapport minoritaire des vice-présidents de la commission.

À la suite du processus d'étude publique des budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal pour l'année 2016 devant la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, les vice-présidents de la Commission, M. William Steinberg et M. Alex Norris, désirent soumettre les recommandations suivantes au Conseil d'agglomération :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a autorisé un usage restreint de radars photo et d'appareils de surveillance aux feux rouges dans diverses régions du Québec, dont l'île de Montréal, dans le cadre d'un projet pilote lancé en 2009;

ATTENDU QUE les effets bénéfiques de ces appareils sur la sécurité routière ont été clairement démontrés par des réductions du nombre d'accidents allant de 26 à 59 % aux endroits où ils ont été déployés;

ATTENDU QU'en juin 2012, le Ministère des Transports a reconnu le succès du projet pilote et a confirmé que les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges seraient autorisés à certains endroits;

ATTENDU QUE ce type de système de radars photo et de surveillance aux feux rouges est déjà utilisé par plus de 70 administrations dans le monde;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a annoncé son intention de mettre en œuvre la phase 2 du projet pilote, laquelle doit durer au moins 18 mois;

ATTENDU QU'en 2014, la Ville de Montréal a confirmé son intention de participer à cette phase 2 du projet pilote;

ATTENDU QU'en plus de mener à une réduction du nombre de décès et de blessures causés par les accidents de la route, l'utilisation de ces technologies permet de faire baisser les coûts d'exploitation liés à la surveillance du réseau routier, tout en libérant les policiers et policières pour des tâches pour lesquelles ils sont plus spécifiquement qualifiés;

ATTENDU QU'il n'est plus nécessaire de mener d'autres projets pilotes pour confirmer que ces technologies permettent de sauver des vies et de réduire le nombre de blessures sur la route;

Les vice-présidents de la Commission, MM. William Steinberg et Alex Norris, recommandent, en plus des recommandations comprises dans le rapport principal de la Commission :

R-1

Que le Conseil d'agglomération demande au Ministère des Transports du Québec d'annuler la Phase 2 du projet pilote de radars photo et de surveillance aux feux rouges, et d'autoriser immédiatement les autorités municipales compétentes au sein de l'Agglomération de Montréal à déployer ces appareils sur les rues et aux intersections qu'elles jugent pertinentes; et

R-2

Que le Conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec de verser les sommes recueillies grâce aux appareils déployés sur l'île de Montréal dans un fonds dédié à la sécurité routière, lequel sera administré par les autorités municipales compétentes de l'Agglomération de Montréal.

Le vice-président, M. William Steinberg, mentionne qu'il appuie les propos de M. Norris.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie les commissaires.

4. Période de questions et commentaires du public

4.1 M. François Charpentier

M. Charpentier demande des précisions au sujet des montants inscrits à la 3^e recommandation.

La présidente, Mme Anie Samson, invite la secrétaire recherchiste à répondre. Celle-ci distingue les dépenses relevant de la compétence d'agglomération (664 845 800 \$) des dépenses relevant uniquement de la compétence municipale (15 596 900 \$). Les dépenses de compétence municipale sont affectées à la prestation de services des agents de stationnement. Par ailleurs, les revenus provenant des contraventions émises par les agents de stationnement sont comptabilisées au budget du Service des affaires juridiques.

5. Période de questions et commentaires des commissaires

Sans objet.

6. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Anie Samson, annonce que les recommandations de la commission seront déposées au conseil d'agglomération le 10 décembre prochain. Elle remercie l'assistance et les commissaires. À 11 h 30, sur une proposition de Mme Marie-Eve Brunet, appuyée par M. Richard Celzi, elle déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 7 DÉCEMBRE 2016

ORIGINAL SIGNÉ

Anie Samson
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste